

Comité de l'eau et de la biodiversite

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 17 OCTOBRE 2018

Membres électeurs : 52

Membres électeurs présents : 32

Pouvoirs:4

Membres électeurs votants : 36

Vote: - Pour: 31

- Contre: 0 - Abstention: 5

Délibération N° 2018/14

SDAGE- BILAN À MI-PARCOURS DU PROGRAMME DE MESURES 2016- 2021

Le Comité de l'eau et de la biodiversité de La Réunion, délibérant valablement,

- VU l'article L 213-13-1 du Code de l'Environnement relatif aux comités de l'eau et de la biodiversité d'outre-mer.;
- VU les articles R 213-50 à R. 213-58 du Code de l'Environnement relatifs au comité de l'eau et de la biodiversité :
- l'article R 212-23 du Code de l'Environnement relatif à la synthèse de la mise en œuvre VU du programme pluriannuel de mesures
- l'arrêté du 08 décembre 2015 portant approbation du schéma directeur d'aménagement VU et de gestion des eaux de bassin de La Réunion et arrêtant les programmes pluriannuels de mesures correspondants ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2017-1941/SG/DRECV du 18 septembre 2017 portant désignation des membres du Comité de l'eau et de la biodiversité de La Réunion, modifié par l'arrêté préfectoral n°2018-855/SG/DRECV du 18 mai 2018 ;
- VU le règlement intérieur du Comité de l'eau et de la biodiversité ;

CONSIDÉRANT, le bilan mi-parcours du programme de mesures du SDAGE 2016-2021, version d'octobre 2018 envoyé aux membres du CEB le 05 octobre 2018.

CONSIDÉRANT, qu'aucune mesure supplémentaire n'est ajouté au programme de mesure arrêté le 08 décembre 2015.

ADOPTE le bilan à mi-parcours du SDAGE 2016-2021. Aucune mesure supplémentaire n'est proposée.

Saint-Denis, le 24 jan 2019 Le président du

Comité de l'eau et de la biodiversité.